



Régie de l'énergie  
du Canada

Canada Energy  
Regulator

517, Dixième Avenue S.-O.  
bureau 210  
Calgary (Alberta)  
T2R 0A8

Suite 210  
517 Tenth Avenue SW  
Calgary, Alberta  
T2R 0A8

Dossier OF-Surv-OpAud-E101-2019-2020 01  
CV1920-400  
Le 19 janvier 2021

Monsieur Vern Yu  
Président et chef de la direction  
Dirigeant responsable aux termes de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie*  
Pipelines Enbridge Inc.  
425, Première Rue S.-O., bureau 200  
Calgary (Alberta) T2B 3L8  
Courriel : [REDACTED]

**Lettre de clôture de l'audit de la Régie de l'énergie du Canada  
Pipelines Enbridge Inc. (« Enbridge ») – Gestion de la salle de commande**

Monsieur,

La Régie a effectué un audit des opérations d'Enbridge, conformément à l'article 103 de la *Loi sur la Régie canadienne de l'énergie* (L.C. 2019, ch. 28, art. 10) (la « LRCE ») afin d'évaluer la gestion de la salle de commande des pipelines de liquides par la société.

L'audit visait à vérifier si Enbridge a élaboré et mis en œuvre des systèmes de commande des pipelines et de détection des fuites, conformément aux exigences du *Règlement de la Régie canadienne de l'énergie sur les pipelines terrestres* (DORS/99-294) (le « RPT ») et de la norme CSA Z662 – *Réseaux de canalisations de pétrole et de gaz*, et si les processus d'exploitation et d'entretien de la salle de commande sont intégrés efficacement au système de gestion de la société.

L'audit a été réalisé du 7 juin au 12 septembre 2019. Un rapport d'audit final a été rendu public le 11 mars 2020 et il faisait état d'une constatation de non-conformité. Le 19 mars 2020, Enbridge a présenté un plan de mesures correctives et préventives (« PMCP ») pour corriger la non-conformité, qui a été approuvé par la Régie le 23 avril 2020.

Après l'approbation d'un PMCP, la Régie s'assure que les mesures correctives et préventives sont mises en œuvre conformément aux engagements pris dans le plan. Une fois vérifiée la bonne mise en œuvre des PMCP, il revient à la Régie de clore l'audit. L'examen a démontré qu'Enbridge avait mené à terme ses mesures correctives et préventives conformément au PMCP approuvé.

.../2

Par la présente lettre, la Régie clôt le dossier relatif à l'audit de la gestion de la salle de commande d'Enbridge. La Régie rappelle à Enbridge que, dans ces circonstances, le PMCP est réputé avoir été mené à terme et qu'elle est tenue de maintenir la conformité ainsi atteinte en continuant de mettre en œuvre et de gérer ses activités, tout comme ses installations, conformément au RPT et aux engagements pris. La Régie s'en assurera au moyen d'activités de vérification de la conformité.

Veillez agréer, Monsieur, mes sincères salutations.

*Signé par*

Mark Tinney  
Auditeur principal

c. c. Madame Olivera Blagojevic, directrice des audits, de l'exécution et des enquêtes  
Régie de l'énergie du Canada, courriel : [REDACTED]

[REDACTED], directrice des affaires réglementaires  
Pipelines Enbridge Inc., courriel : [REDACTED]